

ABONNEMENT

Saumur
Un an 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 24 JUIN

A LA CHAMBRE

LE SERMENT DU JEU DE PAUME

Les politiciens que hantent les souvenirs de la Révolution ont déserté hier le Palais-Bourbon et le Luxembourg pour célébrer à Versailles le centenaire du serment du Jeu de Paume. C'est le 20 juin 1789 que, sur l'inspiration de Mounier, les représentants du Tiers-État se séparant des deux ordres qui constituaient l'assemblée des États-Généraux, jurèrent de ne pas se diviser tant qu'ils n'auraient point donné une constitution au pays et déclarèrent que rien ne pourrait empêcher leur libération en quelque lieu qu'ils fussent forcés de s'établir.

Le gouvernement de la République ne pouvait oublier de glorifier cette insurrection contre le pouvoir établi. MM. Spuller, Thévenet, Faye, Constans même ont été délégués pour pérorer et banqueter.

Le budget de la guerre en discussion à la Chambre et la loi relative à l'instruction primaire publique au Luxembourg n'ont point empêché de nombreux députés opportunistes d'aller figurer au banquet du Jeu de Paume.

Dans les couloirs on paraissait n'attacher aucune importance à ces manifestations culinaires. L'enthousiasme républicain s'est refroidi singulièrement.

Malgré cette désertion, la Chambre a clos la discussion générale et voté les douze premiers chapitres du budget de la guerre.

Or il y avait à peine soixante députés en séance, alors que, la veille, 343 députés avaient décidé de siéger le mercredi, par dérogation.

Il paraît que les questions intéressant la grandeur militaire et la sécurité de la patrie ne méritent pas l'attention de nos honorables.

LÉGENDES

L'histoire enregistrera comme un des plus éclatants exemples de la versatilité des partis les diverses légendes que le parti républicain a créées autour du général Boulanger, dont on a fait successivement un héros incomparable et un traître odieux.

Nous ne nous sommes jamais emballés, nous autres royalistes, sur la personnalité de ce général, qui pouvait être un bon militaire, et avait en tout cas pour lui la jeunesse et l'activité, qualités rares au ministère de la guerre, et nous avons combattu dans le temps des réclames maladroites et manifestement exagérées.

Le parti républicain tout entier était accroupi dans une invraisemblable adulation du général Boulanger, cet organisateur inouï, qui frappait le sol du pied pour en faire jaillir des armées, et d'un seul trait de plume faisait des merveilles de réformes dans son administration.

Que les temps son changés ! Pour avoir voulu arracher des mains gouvernementales le

plat au beurre, le héros d'hier est subitement devenu un atroce charlatan, un lâche, un abruti, etc. La Lanterne, qui lui faisait des pénégyriques à tant la ligne, l'appelle aujourd'hui général La Venette, et prétend qu'il est entretenu par Bismarck !

Le fusil Lebel, qu'on nous avait présenté il y a deux ans comme une invention admirable, due au brave général, a subi le contre-coup de ces revirements, et on déclare aujourd'hui qu'il avait été fabriqué en si petites quantités que ça ne vaut guère la peine d'en parler.

C'est un spectacle curieux et piteux de voir les républicains ravaler leurs anciens dithyrambes, et tout cela parce que d'allié le général est devenu leur ennemi. Ils ne savent qu'inventer et les voilà maintenant fouillant dans une administration pour laquelle ils n'avaient pas assez d'éloges, et jetant aux quatre vents, sous le nez de l'Allemagne, nos armements, nos plans, nos devis militaires. Si on n'était pas déjà écoeuré de ces gens, on arriverait aux dernières limites du dégoût.

Certes, je n'ai jamais écrit une ligne qui pût me faire taxer de boulangisme, mais je suis bien obligé de reconnaître que le général persécuté, diffamé, attaqué salement dans sa vie privée, dans son honneur de soldat, m'est plus sympathique qu'au moment où toute la meute opportuniste léchait ses bottes de ministre populaire.

Le même sentiment a été éprouvé par bien des gens et n'a pas peu contribué aux succès électoraux du général. Rien cependant, dans les malpropres gouvernementales, n'avait encore atteint ce comble d'infamies que les républicains ont réalisé en ces derniers jours.

L'affaire pour laquelle ils font tant de bruit en ce moment ne semble pas moins creuse que le fameux procès pour attentat. Il ne semble pas que le général Boutanger soit un malhonnête homme parce qu'il a fait fabriquer 100,000 vareuses. Il ne les a pas mangées, je suppose,

et on ne voit pas ce qui, là-dedans, peut ressembler de près ou de loin à une concussion. Tout au plus pourrait-on critiquer la forme irrégulière, au point de vue administratif, de ces marchés, s'ils n'avaient été autorisés d'ailleurs par un décret signé : Grévy.

On peut être l'adversaire d'un ancien ministre de la guerre, mais on doit toujours se rappeler que, comme militaire, il a fait son devoir et que ses actes, visant à la défense de la patrie, sont au-dessus de la discussion et ne devraient même pas être incriminés entre Français.

Les opportunistes, en la circonstance, jouent un rôle très canaille, parce qu'ils savent bien que si de toutes leurs recherches il ne ressort aucune accusation précise contre le général, il en ressortira du moins qu'il fut un ministre actif à préparer une entrée en campagne, et mérita la haine que l'Allemagne lui a vouée. Aussi, dans les élections, ils ne manqueront pas d'agiter le spectre de la guerre et faire appel à ce sentiment anti-français qu'on nomme la lâcheté, prétendant que l'arrivée au pouvoir du général serait considérée par la Prusse comme un *casus belli*.

Jamais parti ne s'est déshonoré comme ce parti opportuniste, qui fait réellement collection d'infamies et semble vouloir mettre à son

passif toutes les hontes. La bave dont ils inondent maintenant leur chère assiette au beurre, retenue dans leurs mains crispées, laissera des traces bien peu honorables pour eux, car tout va à l'encontre de leur désir, et leur dernière tentative pour perdre le général n'a abouti qu'à la légende de 600,000 hommes armés que le peuple retiendra beaucoup mieux que toutes leurs calomnies.

Il est permis de sourire de l'exagération boulangiste, qui fait surgir des 600,000 hommes armés avec une imagination évidemment méridionale ; mais enfin, si de ce côté nous trouvons quelques tarasconnades, du moins elles nous égagent du spectacle odieux et répugnant que les dernières convulsions de la République opportuniste donnent en ce moment aux étrangers et au pays !

LOUIS BAUME.

LA MINORITÉ CONSERVATRICE

Nous venons de lire dans la *Revue-Magasin* le compte rendu des travaux de la minorité conservatrice à la Chambre des députés et le bilan de la situation politique et financière du pays établi par le secrétariat général des Droites. Ce document montre que les députés conservateurs, bien que ne formant que la minorité dans l'Assemblée du Palais-Bourbon, se sont occupés utilement des affaires publiques et ont pu arriver à faire un peu de bien et à empêcher beaucoup de mal. Leur intervention s'est manifestée principalement dans les questions financières, dans les questions scolaires, dans les questions de la loi militaire et enfin dans les questions qui intéressent l'agriculture.

Dès le début de la législature 1885-89, les Droites estimant avec raison que les dépenses publiques étaient exagérées et les charges des contribuables trop considérables, ont formulé un programme d'économies qui permettrait de réduire de deux cent quatre-vingt-deux millions de francs le budget des dépenses. Les républicains ont refusé de discuter ce plan d'économies. Il n'en est pas moins vrai que le programme subsiste et qu'il peut être appliqué lorsque la majorité républicaine sera remplacée au Palais-Bourbon par une majorité conservatrice. Si les républicains n'ont jamais eu que des budgets d'attente, les conservateurs ont un budget de réformes tout prêt, et le déplacement de la majorité aux prochaines élections générales procurerait aux contribuables une diminution de charges qui se chiffrent par 250 à 300 millions par an.

Mais, comme le fait remarquer le rapport du secrétariat général des Droites, ce n'est pas seulement les finances de l'État, mais aussi celles des départements et des communes, qu'a atteintes et compromises la gestion républicaine. La dernière statistique quinquennale relative à la situation financière des communes établit que les budgets ordinaires municipaux qui, en 1877, au moment où les conservateurs quittaient le pouvoir, présentaient un excédent de plus de 70 millions applicables aux besoins extraordinaires, se soldaient dès 1885 en un déficit annuel et permanent de près de 13 mil-

lions ; et, depuis cette date, un nouveau déficit a été creusé par suite du programme de l'enseignement laïque que la législation actuelle fait peser obligatoirement sur les communes. L'exécution de ce programme, qui ne s'applique qu'au matériel des établissements scolaires, ne coûtera pas moins de deux milliards.

La minorité conservatrice, dans l'ancienne Chambre, avait combattu les lois de juin et de juillet 1885, si onéreuses pour les communes. La minorité conservatrice, portée de 80 à 200, dans la Chambre actuelle, à la suite des élections d'octobre 1885, combattit avec non moins d'énergie la loi du 30 octobre 1886 qui, de l'aveu même de la majorité républicaine, avait pour intérêt capital la laïcisation du personnel de l'enseignement primaire. Vingt-sept députés conservateurs montèrent tour à tour à la tribune pour défendre les droits des pères de famille et ceux des communes dépouillés de tout contrôle sur l'éducation de l'enfant et sur les programmes scolaires dont l'idée de Dieu est exclue. Les Droites soutinrent quarante amendements ou dispositions additionnelles qu'une majorité intolérante et fanatique repoussa systématiquement.

Les nouvelles lois scolaires, qui confisquent les droits des communes et compromettent gravement leurs finances, ont-elles au moins pour effet de rendre meilleure la situation du personnel enseignant ? Les documents officiels répondent à cette question. D'après les chiffres présentés par l'administration de l'instruction primaire, la moyenne des traitements des instituteurs a baissé de dix pour cent pendant que s'élevaient des palais scolaires somptueux, mais inutiles.

La loi relative aux dépenses du personnel de l'enseignement primaire, après avoir été votée par la Chambre, a été adoptée par le Sénat. Les orateurs de la Droite, tout en reconnaissant qu'il était équitable et nécessaire d'augmenter les traitements des instituteurs, ont insisté avec raison sur la charge nouvelle et considérable que la réorganisation du personnel de l'enseignement primaire, suivant le programme républicain, imposera aux finances de l'État, comme à celle des communes. La commission du budget, consultée, a reconnu que cette charge supplémentaire s'élèvera, dans un avenir prochain, à 70 millions. La situation financière du pays, celle de la fortune publique permettent-elles de pareilles prodigalités ?

Les conservateurs ne le croient pas. Et le bon sens du pays leur donnera raison.

Dans la discussion de la loi militaire, comme dans celle des lois scolaires, les Droites ont été sur la brèche pour défendre les vrais intérêts du pays. Lors du premier débat, en 1888, quarante-trois députés conservateurs sont montés à la tribune pour soutenir près de cent amendements ou contre-projets.

Enfin, dans les questions touchant aux intérêts de la culture nationale, la minorité conservatrice tout entière a pris en main la cause de nos populations rurales, si éprouvées par la persistance de la crise agricole, et grâce à ses énergiques et persévérants efforts, elle a obtenu de bons résultats. Dès le début de la législature actuelle, le 16 novembre 1885, cent onze députés appartenant aux groupes des

Droites avaient demandé le relèvement des droits de douane sur les céréales et les bestiaux. C'est seulement en 1887 qu'ils eurent gain de cause. Trois cent treize voix contre deux cent trente et une votèrent, le 14 mars 1877, le tarif portant à cinq francs par cent kilogrammes la taxe à l'entrée du froment. Le 26 du même mois, trois cent vingt-huit voix contre deux cent sept votèrent les droits protecteurs sur le bétail. Dans ces deux scrutins, c'est au vote unanime des Droites que l'agriculture française est redevable des relèvements de tarifs. Elle ne les aurait pas obtenus si la minorité conservatrice avait été moins énergique, moins compacte, ou numériquement moins forte. Car la grande majorité des députés républicains — plus des deux tiers — s'est prononcée contre le relèvement des droits sur les céréales et le bétail, tandis que la Droite tout entière, sans exception, prenait la défense de l'agriculture accablée par la concurrence étrangère.

Les électeurs des campagnes n'oublieront pas les services que la minorité conservatrice a rendus à la cause de l'agriculture nationale, et ils feront en sorte que, dans la chambre qui sortira des élections générales prochaines, les conservateurs soient la majorité.

Aussi bien, savent-ils que c'est la future Chambre qui aura à trancher une question capitale, sous le rapport des intérêts de notre agriculture : la question des traités de commerce. Ces traités qui, contractés en 1882, expireront en 1892, c'est-à-dire dans le cours de la prochaine législature, nous placent dans cette situation, que la clause de la nation la plus favorisée impose aux dix-neuf vingtièmes de la production nationale, l'abaissement inévitable et successif de nos tarifs vis-à-vis des produits de l'étranger. Or, la minorité conservatrice est nettement opposée aux traités de commerce. La doctrine des Droites est que la France doit reprendre en 1892 sa complète liberté d'action, en refusant de renouveler ces traités néfastes.

Nous pourrions rappeler bien des propositions de lois utiles au plus grand nombre et conçues dans un esprit libéral et démocratique, que les Droites ont déposées dans le cours de la législature 1885-89. Mais les électeurs savent à quoi s'en tenir. Ils savent que la minorité conservatrice, qu'on accuse de ne faire que de l'obstruction et du boucan, a au contraire travaillé sérieusement et utilement pour le pays.

LES ÉLECTIONS

On assure dans les cercles parlementaires que plusieurs députés voudraient voir avancer la date des élections générales et croient que les élections du renouvellement aux conseils généraux devraient être fixées au 28 juillet et

les ballottages au 4 août, afin que, si les circonstances l'exigeaient, les élections législatives générales puissent avoir lieu vers le 14 août.

On assure que le gouvernement incline vers cette manière de voir, parce qu'il voudrait avoir une certaine latitude afin de profiter des circonstances qui pourraient survenir.

L'INCIDENT TRARIEUX

M. Eugène-Léon Renault a adressé à M. Le Hérissé la lettre suivante, datée de Paris, 19 juin :

« Cher Monsieur,

» Les journaux du soir, en publiant la lettre que je vous ai adressée ce matin, en ont tiré des conclusions que je tiens à rectifier immédiatement.

» Je n'ai jamais entendu mettre en doute, quant au fond, le récit très exact de l'incident Trarieux, tel qu'il a été publié dans la *Cocarde* de ce jour.

L'incident est donc clos et il reste acquis :

1. Que M. Trarieux a soustrait une pièce des dossiers de la Haute Cour, et ce, en violation de l'article 183 du Code pénal (ce point n'a pas été contesté) ;

2. Que le récit publié par la *Cocarde* et par la *Presse* est exact dans tous ses détails.

C'est ce qu'il fallait démontrer et ce que la dernière lettre de M. Renault fils démontre.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

A la suite d'un article paru dans le *Courrier de Saumur* du 17 juin 1889, sous le titre : « L'assaut de l'École de cavalerie », M. de Broissia, se jugeant offensé par ledit article, a envoyé ses témoins à M. Roland, auteur de l'article.

Les témoins n'ayant pu arriver à une entente, une rencontre a eu lieu hier soir, à 5 heures 1/2, sur le champ de courses de Verrie. M. Roland a été blessé au bras.

PROCESSIONS

Les catholiques de Saumur, désireux de rendre au Saint-Sacrement le culte public qui lui est dû, ont organisé pour dimanche une procession dans l'enclos des Dames de Sainte-Anne, à Notre-Dame des Artilliers.

Malgré son étendue, cette propriété sera toujours trop étroite pour donner un développement complet au défilé du cortège ; aussi un programme a-t-il été arrêté pour que cette fête se fit avec le plus de solennité possible et éviter la confusion.

Voici l'ordre arrêté et les principales recommandations faites au public :

Ordre de la Procession générale du Très Saint-Sacrement à Notre-Dame des Artilliers, le 23 juin 1889, à 4 heures du soir.

Suisse de Saint-Nicolas, ouvrant la marche. — Bannière de Saint-Pierre. — Choristes et écoles de la Visitation portant croix et bannières de la paroisse. — Ecoles de Saint-Nicolas, avec croix et bannières de la paroisse. — Ecoles de Nantilly avec croix et bannières de la paroisse. — Ecoles et congrégations diverses de Saint-Pierre. — Suisse de Nantilly. — École des Frères. — Institution Saint-Louis. — Musique de Saint-Louis. — Patronages de Saint-François de Sales, de Saint-Joseph et de Notre-Dame du Fort. — Suisse de Saint-Pierre. — Croix et bannière de Notre-Dame des Artilliers. — Chantres et clergé en habit de chœur. — Saint-Sacrement. — MM. les marguilliers des quatre paroisses de la ville, les laïcs et les dames qui voudront suivre le Saint-Sacrement.

La procession devant commencer à 4 heures précises, tous ceux qui sont désignés au programme et doivent faire partie du cortège devront être rendus à 3 heures 3/4.

Les autres personnes entreront à Notre-Dame par la grande porte et prendront les places qui leur seront gardées comme suit :

Les groupes de la Visitation, dans le sanctuaire de Saint-Joseph, et dans les premières places au-dessous de la balustrade ;

Les groupes de Saint-Nicolas, dans la chapelle Saint-Joseph, à la suite des groupes de la Visitation ;

Les groupes de Nantilly, au bas de la chapelle Saint-Joseph, dans le sanctuaire de Sainte-Anne, et au besoin dans la rotonde ;

Les groupes de Saint-Pierre, dans le sanctuaire et la chapelle de la sainte Vierge, dans le sanctuaire de saint Joachim et dans la rotonde ;

Les hommes, dans la seconde moitié du sanctuaire et dans les premières places de la nef ;

Les jeunes gens des patronages dans la nef, le patronage de Notre-Dame-du-Fort le plus près de la balustrade ;

L'Institution Saint-Louis, au bas de la nef, et sa musique dans la rotonde ;

Les dames dans le reste de la rotonde non occupé par les groupes précités.

Tous ceux qui prendront part au cortège, soit devant le Saint-Sacrement, soit à la suite du dais, marcheront sur quatre rangs. Ils voudront bien tenir compte exactement des indications données par M. le Maître des cérémonies et les ecclésiastiques chargés de le secondier.

Les dames qui voudraient assister pieusement à la procession sans faire partie du cortège pourront occuper la cour intérieure du côté sud, laissant libre au milieu la place de la musique Saint-Louis, toutes les petites allées du jardin, et les sentiers du coteau.

LA QUESTION DES CHANVRES A LA CHAMBRE

La Commission des douanes a discuté mardi, sur le rapport de M. Fairé, la proposition de M. de Soland et de plusieurs de ses collègues, tendant à frapper d'un droit à la frontière les chanvres et les lins teillés et peignés.

A l'unanimité, la Commission a décidé de demander à la Chambre l'inscription au tarif des douanes d'un droit de 5 francs sur les chanvres et lins teillés, et d'un droit de 10 francs sur les chanvres et lins peignés.

Le détachement du 33^e d'artillerie qui doit arriver demain à Saumur, comme nous l'avons annoncé, loge aujourd'hui à Loudun.

ACTE DE PROBITÉ

Un cavalier de manège de l'École, Charles Regnard, demeurant rue de Lorraine, 11, a trouvé dimanche, rue Dacier, un livret de caisse d'épargne qui contenait un billet de banque de 1,000 fr. Le livret était au nom de M. Baudriller, Jean, habitant la commune des Tufteaux.

Regnard s'est empressé de remettre cette somme au Directeur de la Caisse d'épargne, qui a aussitôt prévenu le propriétaire.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Saison thermale de 1889

Pendant la saison thermale, du 15 juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre à toutes les gares de son réseau : 1^o pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2^o pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général par l'itinéraire effectivement suivi.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins des dites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité du billet.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

Du Mont-Dore et de La Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand, et vice versa. Billets d'aller et retour réduits de 25 0/0, valables pendant 3 jours.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XII. — (Suite).

David se leva, s'étendit dans un fauteuil, et se penchant ensuite, tout rêveur, il activa, le poker en main, les charbons qui rougissaient et formaient un brasier dans la corbeille de fonte ; puis il redit encore avec une inquiétude croissante :

— Que signifie ce long silence ?...

Une heure entière s'écoula ainsi. L'aube allait bientôt paraître, mais l'exilé ne songeait pas au repos... A quoi bon ? Il savait que le sommeil ne pourrait venir ; ou que, s'il venait, il serait accompagné des affreux cauchemars qui hantaient toutes ses nuits ! Charmette et Rita très malades... mortes peut-être !...

Dans le grand silence de cette fin de nuit, l'angoisse de Broze montait et grandissait. Sa pauvre tête, brûlante de fièvre et d'inquiétude, se rejetait en arrière, cherchant un appui sur le dossier capitonné du fauteuil.

Et, tout à coup, se levant avec résolution :

— Eh bien, s'écria-t-il, je partirai. Et que m'importent la gloire et la fortune ! Je veux respirer l'air de France, je veux revoir ma femme et mon enfant.

Cette décision apaisa ses nerfs et calma son imagination surexcitée, effrayée par toutes ces chimères que créent l'absence et le manque de nouvelles.

Il jeta de nouveaux charbons sur la corbeille embrasée.

— Oui, murmura-t-il encore, oui, mon exil est trop cruel. Je n'ai plus la force de m'y condamner. Et pourquoi, loin des miens, exécuter une musique qui me devient odieuse ? J'ai déjà expédié en France des sommes énormes... tous mes gains ! La banque est remise à flot sans aucun doute... Oui, oui, je partirai. Je veux les revoir. Dès demain je quitterai ce pays.

Le lendemain, en effet, ayant réglé ses notes à l'hôtel, il se dirigea vers les quais.

Il les eut bientôt atteints, et toute son attention fut absorbée par les apprêts multiples d'un départ.

Un groupe de jeunes Américaines gazouillaient sous le kiosque-abri ; et, sans cesse,

lourds chariots apportaient les derniers colis.

Enfin on s'embarqua, les adieux s'échangèrent, le steamer lança, vers le ciel, un panache de fumée, et sa grande roue se mit à battre l'eau. Partout la rade était couverte de grands varechs, ils flottaient, donnant une teinte verdâtre aux yagues ; de petites embarcations glissaient au milieu de ces algues ; elles contournaient des navires aux hauts bordages, aux mâtures puissantes ; une odeur de goudron se mêlait à la senteur marine. C'était une matinée triste et froide où des pressentiments étreignent les cœurs.

La traversée, malgré le confortable américain dont on jouissait à bord, parut longue à tous. La mer se montra sombre et méchante. Tout le long des parois du navire on l'entendait sauter et gémir. Le vent sifflait dans les cordages. A peine pouvait-on apparaître sur le pont.

Cependant, dès que la tempête s'apaisait, les jeunes *misses* charmaient leur ennui en jouant des galops effrénés et des gigue anglaises sur le piano du bord. Broze s'était bien gardé de faire connaître son talent. Il écoutait les anguleuses virtuoses avec ce frémissement de nerfs de tout vrai musicien qui bondit lorsqu'on né-

glige la nuance, et si parfois les accords tombaient à faux, brusquement, vivement, il quittait le salon aux divans circulaires, à la table chargée de livres, au grand lustre maintenu par des tringles de cuivre, et il s'enfuyait sur le pont. Il marchait à pas rapides, ou bien, penché sur le bordage, il regardait les vagues profondes s'enfler et se briser en écume sur les flancs du navire. Il était toujours obsédé par la même angoisse.

— Pourquoi ne lui était-il pas arrivée une lettre de Charmette ? Ah ! pourquoi ? Que signifiait ce silence ?... Ce long silence... six semaines !... Ah ! bientôt il le saurait.

Et sa pensée, impatiente, faisait dix fois la route, comme cet oiseau courant devant le navire, revenant en circuits, et repartant encore.

Et puis, à force d'être bercés par le mouvement du steamer, le bruit des vagues et le grand vent, les passagers atteignirent le but. Au matin du 1^{er} mai, les côtes furent aperçues s'étendant à l'horizon. A midi, le navire mouillait en face de Saint-Nazaire. Le soleil montait sur le brouillard et le déchirait, enflammant la mer, les barques et les quais.

Broze eut alors l'impression de sortir des

On lit dans la *Vie Parisienne* :

EXTRAIT DE VOYAGE

« Où allons-nous, Seigneur ! Du temps où la reine Anne filait (il y a longtemps), le comble était d'avoir une chemise qui pouvait passer à travers une bague. Plus tard on inventa le portage qui tient dans une capsule de la grosseur d'un pois. Et maintenant on vient de trouver l'extrait de voyage. Oh ! c'est simple comme bonjour ; ça tient peu de place, moins qu'un portefeuille, on peut le mettre dans la poche de la redingote la plus de Pool, sans aucun danger, et une fois qu'on l'a, on n'a plus qu'à monter en chemin de fer, bateau à vapeur, voiture de poste, voire ballon, on n'a plus qu'à déjeuner, diner, souper, dormir, on n'a plus à s'occuper de rien. On n'a qu'à montrer son livret de la *Société générale des voyages internationaux*, et toutes les portes s'ouvrent, toutes les tables se servent. Si on ne trouve pas que c'est là une des belles inventions du siècle, c'est qu'on est difficile ! Pour le trouver, ce merveilleux livret qui vous permet d'aller diner et déjeuner dans les restaurants de premier ordre, qui vous procure des chambres dans les meilleurs hôtels même quand ils sont pleins, ce qui est un indiscutable avantage par le temps d'Exposition qui court, vous n'avez pas à vous adresser à une administration ennuyeuse et vieux jeu ; la *Société générale des voyages internationaux* est très moderne : elle est installée en plein cœur de Paris, 30, boulevard des Capucines, et vous y trouvez un bar d'un américanisme complet, un bureau de poste, de télégraphe et de téléphone, un bureau de change, une salle de lecture avec tous les journaux du monde entier, des cabinets de toilette, enfin, tout ce qu'il faut pour vivre et le reste. Une fois là, vous vous adressez à un employé aimable ! — quand je vous disais que la *Société générale des voyages internationaux* était unique dans son genre ! — et vous lui demandez autant de jours de vie de Paris que vous désirez : il y en a à 25 fr. et à 20 fr. ; il vous donne un petit carnet de tickets, vous lui donnez votre argent. Et ça y est, vous n'avez plus besoin de rien. Vous payez tout avec vos tickets : ticket d'hôtel, ticket de café, ticket de restaurant, enfin tous les tickets possibles ; vous pouvez vous imaginer que tout Paris vous appartient, vous n'avez plus besoin de sortir votre porte-monnaie ! et tout cela parce que vous avez votre extrait de voyages en poche. Allez-y au 30 du boulevard des Capucines et vous m'en direz des nouvelles. »

» TRAVELLER. »

On trouve des Bons de séjour à Saumur, 6, rue du Temple.

CHOLET. — Ainsi que nous l'avions annoncé, le 77^e d'infanterie, digne héritier du 2^e Léger, vient de brillamment fêter l'anniversaire de la

bataille de Friedland, où son devancier, de l'avis de l'Empereur lui-même, s'était couronné de gloire.

Le colonel Tanchot avait eu l'heureuse idée de convier les habitants de Cholet à cette fête patriotique, dont les lieutenants Vilarem, Feller et du Rostu ont été les principaux organisateurs.

Les généraux Fabre, commandant la 18^e division, et Lourde-Laplace, commandant la 36^e brigade, avaient tenu à montrer une fois de plus par leur présence combien est grand l'intérêt qu'ils portent aux troupes placées sous leurs ordres.

Le général Lourde-Laplace était du reste dans sa famille militaire. Il avait débuté au 2^e Léger en sortant de Saint-Cyr le 1^{er} octobre 1849, et n'avait quitté ce glorieux régiment qu'à sa nomination de chef de bataillon le 13 juillet 1879.

Chacun s'est retiré emportant les meilleurs souvenirs de cette fête militaire, et plein d'admiration pour la brillante tenue et la discipline de ce régiment, l'illustration de notre vieille armée d'Afrique, et qui a eu l'honneur d'avoir Changarnier pour colonel.

ÉCOLE MILITAIRE DES CHEMINS DE FER

Chartres est désigné pour devenir une École militaire des chemins de fer. On y installera au moins un des bataillons du 5^e régiment du génie, dont le Sénat va autoriser la création.

La *Revue de Bretagne* ouvre une souscription pour élever à Vannes une statue à Le Sage, l'immortel auteur de *Gil Blas*.

On sait que Le Sage est né à Sarzeau et fit ses études à Vannes chez les Jésuites.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 20 juin 1889.

Le marché est soutenu. Après quelques oscillations, nos rentes finissent demandées à leurs cours de la veille : 3 0/0, 85.60 ; 4 1/2 0/0, 104.77.

L'action du Crédit Foncier se traite avec beaucoup d'entrain vers 4,330. Les obligations foncières et communales sont très soutenues.

La Société Générale s'inscrit à 457.50.

La Banque d'Escompte fait 525 au comptant avec un bon courant d'affaires.

Grande fermeté sur la Banque de Paris et des Pays-Bas à 761.25. Les obligations hypothécaires 3 0/0 des Chemins de fer de Santa-Fé sont tenues à 422.50.

La Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France qui émettra au pair le 27 courant 20,000 actions de 500 fr. est concessionnaire, à titre définitif, d'un réseau de 250 kilomètres comprenant les lignes de Meyraignes à Draguignan, de Draguignan à Grasse et de Hyères à Fréjus. La ligne de Meyraignes à Draguignan est en exploitation depuis le 28 janvier dernier ; les autres lignes seront ouvertes partiellement cette année et en totalité l'année prochaine.

fumaient les hauts fourneaux des usines.

A Chartres, afin d'abrèger l'attente de la dernière heure, il prit un journal, et se mit à parcourir les longues colonnes. Puis, soudain, il pâlit, et l'œil dilaté, il voulut relire encore ; mais il comprenait à peine ; un flot de sang lui montait au cerveau, il entendait comme un sifflement dans ses oreilles ; et les lignes imprimées lui semblaient en lettres de feu.

« Une de nos grandes maisons de banque, celle du célèbre financier : M. Stéphane Van Ritten, vient d'interrompre ses paiements. Le déficit est énorme. Après avoir dilapidé l'argent des actionnaires, on les paiera avec l'honneur. »

Broze tremblait violemment, comme saisi d'épouvante. Comment ? cette maison de banque, qu'on lui disait être si prospère, venait de sombrer... Mais on l'avait donc trompé !... On lui avait menti...

Il passa une main glacée sur son front ; puis il relut la feuille, la froissa entre ses doigts et la jeta loin de lui avec violence.

Et cette feuille disait que son beau-père paierait avec l'honneur !... Ah non ! cela ne serait pas. La feuille s'était trompée, avait menti. Payer avec l'honneur ! Mais Charmette

Rappelons que l'Etat, les départements et les communes garantissent le revenu de 5 0/0 attribué aux titres en cours d'émission.

Le Panama reste coté à 56.25. Les obligations des Chemins Economiques sont tenues à 378.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

FAITS DIVERS

UN ENFANT DANS UNE MALLE

On écrit de Bordeaux, 18 juin :

« On vient d'arrêter le sieur Chaintrier, âgé de vingt-six ans, qui avait trouvé un moyen ingénieux mais cruel de faire voyager son enfant gratuitement. Il l'avait enfermé dans une malle percée de quelques trous, qu'il avait enregistrée aux bagages. »

» Le pauvre petit voyageur avait fait, dans ces conditions, un parcours de cent kilomètres. »

Un marchand de bric-à-brac de Chambéry vient de céder pour trois francs, à un amateur, trois sabres dont il ne soupçonnait certainement pas la valeur historique.

Ils ont appartenu, en effet, au général Desaix et l'un d'eux est le sabre d'honneur qu'il gagna en Italie. L'inscription gravée sur cette arme ne laisse aucun doute sur l'authenticité de cette trouvaille.

Nouvelles à la main.

Un de nos poltrons les plus parisiens reçoit, sur le boulevard, un de ces coups de pieds qui compromettent gravement le fond des culottes.

Il se retourne, furieux, et dit à l'adversaire, d'un ton sanguinaire :

— J'attends, Monsieur !
— Quoi ?
— J'attends que vous ayez l'aplomb de recommencer !

Avant le diner.
— Nous regrettons d'arriver en retard, mais il nous est arrivé un accident.

— Ah ! mon Dieu ! Est-ce que vous êtes blessés ?
— Oh ! non. C'est un individu que nous avons écrasé.

— A la bonne heure, nous avions peur que vous soyez retardés par quelque chose de grave !

Accosté hier soir par un homme en guenilles, X... met deux sous dans la main du mendiant.

Ce dernier s'écrie :
— Que voulez-vous que je fasse de deux sous ?

n'avait-elle pas une fortune personnelle ? Oui, il se rappelait... ce million placé dans la corbeille assurant un patrimoine à sa femme, et ce patrimoine on l'avait toujours respecté... Mais a-t-on le droit d'être riche quand on a ruiné autrui ? A-t-on le droit d'être riche quand on a mis la misère chez de malheureux actionnaires, n'ayant qu'un tort : celui d'avoir pris confiance. Non, mille fois non. Charmette ne conserverait rien de son patrimoine. La loi l'y autorisait peut-être ; mais il ne connaissait pas la loi dans ses méandres, lui, qui toujours, avec sa conscience d'honnête homme, marchait droit au but : « J'ai pris l'argent, je dois le rendre. »

Le train s'arrêtait en gare de Saint-Lazare. Les yeux de Broze étaient secs et brûlants, ses lèvres tremblantes ; il chancelait en marchant. Charmette, tout son amour, avait pris part à cette infamie ! Charmette acceptait un déficit au lieu de dire généreusement :

— Mon père vous a ruinés... J'ai un million... Je l'abandonne !... Oh ! Charmette ! Charmette !

Un coupé entraînait rapidement le voyageur vers la rue Saint-Honoré. David trouva l'appartement de sa femme dans le plus grand désor-

— Gardez-les, mon ami, lui répond doucement X..., vous les donnerez à un pauvre.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 15 Juin :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Voyage de M. le président Carnot ; Le schah de Perse à la cour de Russie ; Beaux-Arts : *Le Fil de la Vierge* ; Japon : La fête des cerisiers, à Moukoudjina ; M. Richaud. — *Un Coquin d'oncle*, nouvelle par Ch. Legendre. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Chronique du sport. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Exposition universelle : Le théâtre annamite à l'Esplanade des Invalides ; Beaux-Arts : *Le Fil de la Vierge* ; L'histoire de l'habitation. — Russie : Le schah de Perse à Saint-Petersbourg. — Voyage de M. le président Carnot : Le séjour à Calais ; Le séjour à Boulogne. — Japon : La fête des cerisiers à Moukoudjina. — M. Richaud. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureaux : 8, place de l'Odéon, Paris.

Cet utile journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Avec les précieux enseignements qu'il contient sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, l'hygiène, les maladies de l'enfance et de la maternité, la mère n'est jamais embarrassée et peut toujours attendre l'arrivée du médecin. De gracieuses nouvelles, constamment morales et attrayantes, font de cette publication le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

P. ANDRIEUX, Successeur

Baisse de prix sur les liqueurs de marque.

Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre ;
Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre ;
Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre ;
Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre ;
Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre ;
Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre ;
Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.
Tous nos liquides sont vendus verre compris.

VIENT DE PARAÎTRE

Le Fascicule n° 3

DU
FIGARO - SALON

PAR ALBERT WOLFF.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

dre. De nombreuses malles étaient déjà cordées dans le vestibule. Tout annonçait un prochain départ. A l'entour de ces malles, une petite fille sautait, fourbillonnait, faisait le tumulte ; c'était la joie de la vie toute neuve, la joie des cinq ans devant un prochain voyage.

A cette vue, Broze sentit son cœur se fonder, ses bras s'ouvrirent, et il dit doucement :

— Rita, Rita, me reconnais-tu.
Oui, elle le reconnaissait ; oui elle était heureuse de revoir son père. Interrompant ses folles gambades, d'un bond elle s'élança vers le voyageur, et ses petites lèvres roses s'appuyaient sur le front brûlant, et sa jolie voix disait :

— Père... cher père.
Et tout à coup :

— Tu sais, père, nous allons partir... maman est chez grand-mère. Elles causent du voyage... Je vais lui dire que tu es ici, de venir vite, vite.

Et l'enfant partit en souriant.

(A suivre.)

ERRATUM

C'est par erreur que dans l'insertion de purge d'hypothèques légales, parue dans le numéro portant la date d'hier, 21 juin, le prix de la terre de la Saulaie a été indiqué comme étant de cent quatre-vingt-huit mille francs; c'est cent quarante-huit mille qu'il faut lire.

V. LE RAY,
Avoué.

(554)

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7.

EXTRAIT

D'un jugement de divorce.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-un février mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré gratis, Il appert :

Que le sieur Adolphe Marouillat, ouvrier bijoutier, demeurant à Saumur, judiciairement séparé de corps et de biens d'avec la dame Marie Guinaudeau, son épouse, sans profession, ayant demeuré à Paris, actuellement sans domicile ni résidence connus en France, admis au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du vingt-cinq avril mil huit cent quatre-vingt-huit,

A obtenu la conversion en jugement de divorce du jugement rendu par le même Tribunal, en date du dix-huit janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, qui avait prononcé la séparation de corps à son profit, et que M^e ALBERT a occupé pour lui sur la demande de conversion dont s'agit.

Le présent extrait, publié en vertu d'une ordonnance de M. le président dudit Tribunal en date du dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré gratis, et en conformité du nouvel article 247 du Code civil.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(355) L. ALBERT.

Etude de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.

EXTRAIT

D'un jugement de divorce.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-huit mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, Il appert :

Que M^{me} Anne Bourge, sans profession, demeurant commune de Baigneux, épouse judiciairement séparée de corps et de biens d'avec le sieur Jean-Marie-Epiphane Fort, plumassier, ayant demeuré en dernier lieu à Distré, actuellement sans domicile ni résidence connus en France,

A obtenu la conversion en jugement de divorce du jugement rendu par le même Tribunal, en date du sept janvier mil huit cent quatre-vingt-deux, qui avait prononcé la séparation de corps à son profit,

et que M^e ALBERT a occupé pour elle sur la demande de conversion dont s'agit.

Le présent extrait, publié en vertu d'une ordonnance de M. le président dudit Tribunal, en date du dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, et en conformité du nouvel article 247 du Code civil.

Pour extrait, certifié conforme par moi, avoué-licencié soussigné. Saumur, le vingt juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

(356) L. ALBERT.

A Louer présentement

MAISON

Fraichement réparée
Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.
S'adresser à côté, au n° 29.

A Louer présentement

REZ-DE-CHAUSSEE

Occupé actuellement par la Banque de France.

A VENDRE

UN PAON & UNE PAONNE

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de décès

GRAND CAFÉ DE L'UNION

A Saumur, rue de la Comédie

ON DEMANDE un cocher sachant bien conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière
S'adresser au bureau du journal.

VIN DE QUINQUINA
Phosphaté à la Co. a du Pérou
du D^r VIAULD

Le plus efficace et le plus agréable des toniques.

Dépôt : A Pradeau, pharmacien de 1^{re} classe, Pharmacie Centrale, 27, rue de la Tonnelle, (408)

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 19, en face la Caisse d'Epargne.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

YICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier) SAISON DES BAINS
BAINS ET DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, de la vessie, de la gravelle, du diabète, de la goutte, de la lithiase, etc.
Tous les jours, de 10 heures à 12 heures.
Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salons réservés aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.
Trajet direct en chemin de fer
Tous les renseignements sont envoyés gratuitement.
Bureau d'Administration de la C^o concessionnaire
PARIS, 8, Boulevard Montmartre

A VENDRE

ROGNURES DE PAPIER

BLANCHES OU DE COULEURS
Pour emballage.
S'adresser au bureau du journal.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

VOYAGES INTERNATIONAUX

Exposition Universelle 1889.

SÉJOUR FACULTATIF à PARIS

1^{re} classe... 25 fr. } par jour
2^e classe... 20 fr. }

LOGEMENT ET NOURRITURE COMPRIS.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser : 6, rue du Temple, Saumur.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPEE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ Sœurs

28, rue de la Tonnelle
Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS
CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.
Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus renommés, au même prix qu'à Paris (transport compris).
Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLE, S^r
Accordeur, Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.
La Maison ne garantit les accords qu'elle lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos, droits et à queue.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés

LA REVUE DES JOURNAUX ET DES LIVRES
Publie en ce moment l'IMMORTEL, par Alphonse DAUDET.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue des Journaux et des Livres**, qui est dans sa 5^e année; c'est la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit, en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine: **Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc.** Des gravures d'actualité viennent reproduire le portrait de l'homme du jour, ou donner l'Octave FEUILLET, de Ludovic HALÉVY, etc., etc. Chaque volume, solidement relié en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs.

Abonnement: départements, trois mois, 4 fr.; six mois, 7 fr.; un an, 12 fr.; étranger: trois mois, 4 fr. 50; six mois, 8 fr.; un an, 14 fr. On s'abonne, sans frais, dans les bureaux de poste français et étrangers.

La **Revue des Journaux** est en vente chez tous les libraires, les marchands de journaux et dans les gares (20 centimes).
Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole
(34^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures
Administration: 45, RUE DE TOURNON, PARIS
Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le **Journal des Campagnes** est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUI			
FONDS		VALEURS FRANÇAISES	
3 0/0	85 50	ACTIONS	
3 0/0 amortissable	88 40	Banque de France	4040
4 1/2 1883	104 60	Banque d'Escompte	527 50
EMPRUNTS (VILLE DE PARIS)		Comptoir d'Escompte	92 50
Oblig. 1855-60 3 0/0	532	Crédit Foncier	1327 50
— 1865 4 0/0	527	Crédit Industriel et Commercial	590
— 1869 3 0/0	415	Crédit Lyonnais	677 50
— 1871 3 0/0	406	Crédit Mobilier	445
— 1875 4 0/0	521 50	Dépôts et Comptes courants	597 50
— 1876 4 0/0	520	Société Générale	457 50
— 1886 3 0/0	400	Est	1335
Bons de liquidation	525	Paris-Lyon-Méditerranée	1220
		Midi	4220
		VALEURS ÉTRANGÈRES	
		Autrichien 4 0/0 or	92 55
		Dette d'Égypte 6 0/0	457 50
		Extérieur 4 0/0	77
		Hongrie 4 0/0 or	87 50
		Italie 5 0/0	97
		Portugal 4 1/2 1888	498
		OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER	
		Oblig. fonc. 1877 3 0/0 r. à 400	378
		— comm. 1879 3 0/0 r. à 500	465 50
		— fonc. 1879 3 0/0 r. à 500	467
		— comm. 1880 3 0/0 r. à 500	460
		— fonc. 1883 3 0/0 r. à 500	392
		— fonc. 1885 3 0/0 r. à 500	459 25
		CHEMINS DE FER (OBLIGATIONS)	
		Est 3 0/0 anc. r. à 500	401 25
		P.-L.-M. 3 0/0 fusion anc. r. à 500	419 75
		Midi 3 0/0 ancien r. à 500	420
		Nord 3 0/0 r. à 500	427
		Orléans 3 0/0 anc. r. à 500	421 75
		Ouest 3 0/0 anc. r. à 500	420
		VALEURS DIVERSES	
		OBLIGATIONS	
		Compagnie parisienne du Gaz	526
		Cie Transatlantique 3 0/0 r. à 500	350
		Panama 6 0/0 1 ^{re} série remb. à 1,000	54
		— 6 0/0 2 ^e série	55
		— obligations à lots	140
		Suez 5 0/0 remboursable à 500	592
		FONDS ÉTRANGERS	
		Emprunt russe 1862 5 0/0	102
		— 1870 5 0/0	101 95
		— 1884 5 0/0	100 50
		— 1889 4 0/0	91 50